

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-12-3

N° applicatif 6519

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Direction culture et patrimoine

SOUTIEN A DES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Résumé : Les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, dont s'est dotée la Collectivité européenne d'Alsace le 21 février 2022, ont pour ambition d'incarner l'Alsace en soutenant la présence artistique sur son territoire et les dynamiques partenariales qui favorisent la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions en fonctionnement (231 000 €) au titre de projets de développement culturel de 6 Communautés de Communes (Alsace Bossue, Hanau La Petite Pierre, Pays de la Zorn, Val d'argent, Thann-Cernay, Sundgau) et de la Ville de Mulhouse.

Afin de soutenir les dynamiques culturelles des territoires, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont respectivement engagés dans des projets culturels de territoire portés par des collectivités locales. Au vu des enjeux partagés entre la Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires, il est proposé le soutien à 7 projets culturels de territoire, dont trois sous conventionnement annuel pour la seule année 2023 (Communauté de Communes Pays de la Zorn, Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre et Communauté de Communes du Sundgau).

✓ Territoire Ouest Alsace

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire de l'Alsace Bossue, une convention de développement culturel a été conclue et signée le 5 février 2020 entre la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le Département du Bas-Rhin, l'Etat et la Région Grand-Est pour la période 2020- 2023.

Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en 2022, d'un montant de 9 000 € a permis de déployer l'ensemble du projet culturel projeté à travers un soutien aux projets des associations, de résidences d'artistes et d'une programmation de spectacles et ateliers.

La programmation 2023 est organisée essentiellement autour de parcours d'éveil et d'enseignement artistique et culturel qui associent spectacle tout public, ateliers de pratique artistique ouverts à tous et temps de formation.

Subvention proposée : 10 000 €

Les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et de Hanau la Petite Pierre ont souhaité s'engager dans de nouveaux contrats culturels de territoire avec la Collectivité européenne d'Alsace qui n'a pas actuellement finalisé sa démarche de mise en convergence de ces dispositifs. Néanmoins, au vu de la qualité des projets culturels proposés et de l'ambition affichée pour le territoire, il est proposé un soutien pour la seule année 2023 :

- Pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les axes principaux s'articulent autour du soutien et de l'accompagnement aux établissements de lecture publique à l'éducation artistique et culturelle, de l'offre culturelle et artistique diversifiée en direction des jeunes, de la médiation culturelle, de la promotion et de l'accompagnement au bilinguisme dialectal et de la coordination des acteurs locaux pour une meilleure lisibilité à l'échelle du territoire.

Subvention proposée : 11 000 €

- Pour la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, les axes principaux s'articulent autour de la programmation de spectacles vivants tout public sur le thème du sport en lien labellisés « Terre de jeux 2024 », une résidence d'arts visuels, des actions d'éducation artistique et culturelle musicales dans les écoles et collèges ainsi que le renforcement de l'ingénierie des bibliothèques du territoire en lien avec la Bibliothèque d'Alsace.

Subvention proposée : 10 000 €

Une fois la convergence des dispositifs achevée, un contrat de développement culturel pourra être proposé à l'échelle du territoire.

✓ **Territoire Centre Alsace**

Une convention de développement culturel et artistique a été co-élaborée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut Rhin, la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Val d'Argent pour la période 2021-2024, elle a été signée le 29 novembre 2021.

Trois orientations sont données pour la durée du contrat : lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures, valoriser et promouvoir la richesse culturelle du territoire et renforcer la coopération culturelle.

La subvention de 15 000 € accordée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 a contribué au développement de l'offre, de l'animation et de la médiation culturelles sur ce territoire.

Pour 2023, les objectifs suivis visent à structurer l'action de la Communauté de communes du Val d'Argent, à travers notamment la préfiguration du projet de Maison des Arts, le transfert du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine vers l'Office du Tourisme, ou encore l'amorce d'un Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture au niveau intercommunal.

Subvention proposée : 15 000 €

✓ **Territoire Agglomération de Mulhouse**

Le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse ont développé un partenariat formalisé par un Contrat Culturel entre 2008 à 2017.

Le soutien à la Ville de Mulhouse s'est poursuivi pour la mise en œuvre de son projet culturel articulé autour de trois axes: l'animation culturelle avec les festivals, la médiation culturelle dans le domaine de l'art contemporain et la diffusion musicale sur son territoire et la sensibilisation des collégiens à la musique par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

La subvention de 160 000 € attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 a contribué à la tenue de la 25ème édition du festival Scènes de rue, aux Jeudis du Parc (spectacles gratuits et projections de plein air), à la mise en œuvre des activités de la Kunsthalle (Centre d'art contemporain 4/6 d'intérêt national), et à la programmation de l'Orchestre symphonique de Mulhouse (concerts éducatifs).

Le statut de ces deux derniers opérateurs ayant évolué, il leur sera proposé un conventionnement direct à compter de l'exercice 2024.

Subvention proposée : 160 000 € ainsi répartis

- Soutien aux actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle et notamment celles adressées aux publics prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace (collégiens, personnes en difficulté socio-économique et ou relevant des dispositifs de la solidarité-Projet Art et Sport) (27 400 €),

- Soutien aux manifestations estivales : Festival "Scènes de Rue" (47 600 €) et les Jeudis du Parc (7 000 €),

- Soutien à l'Orchestre symphonique de Mulhouse pour son activité générale et notamment pour ses concerts décentralisés auprès des collégiens (78 000 €).

✓ **Territoire Sud Alsace**

Une convention de développement culturel et artistique a été conclue et signée le 7 octobre 2020 par le Département du Haut-Rhin avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay en association avec l'Etat et la Région Grand-Est pour la période 2020-2023.

Les principales orientations du projet culturel et artistique sont ainsi définies : le soutien à une offre culturelle locale de qualité, les échanges et la transversalité entre les acteurs culturels et l'éducation artistique et culturelle.

La subvention de 15 000 € accordée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 a permis la réalisation d'actions en direction d'habitants de plusieurs villages et du jeune public (spectacles, projections, rencontres en EHPAD, etc.)

La programmation 2023 prévoit entre autres des spectacles sur les places publiques de plusieurs villages, des projections de courts-métrage et des rencontres chantées en EPHAD.

Subvention proposée : 15 000 €

Une convention de développement culturel et artistique a été conclue par la Communauté de Communes de Sundgau en association avec la Région Grand-Est pour la période 2020-2023. Néanmoins, un partenariat avec le Département du Haut-Rhin existe depuis 2018 et fait depuis l'objet d'une subvention annuelle dans l'attente de la mise en convergence des dispositifs de contrats de développement culturel à l'échelle alsacienne en 2024.

A notamment été mené, avec l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace, un diagnostic culturel du territoire et de ses acteurs, ainsi que des lacunes et besoins en matière de culture sur le territoire. Deux axes ont été identifiés prioritairement et ont fait l'objet d'une réalisation en 2022 : la saison culturelle estivale (concerts, spectacles, etc.) tout public, et

la finalisation du projet de médiathèque intercommunale de Ferrette finalement inaugurée le 30 septembre 2023.

Les priorités 2023 se concentrent sur la programmation culturelle à destination des 64 communes du territoire, et la mise en œuvre de projets de développement culturel portés par la nouvelle médiathèque à destination des enfants des écoles primaires et des élèves du collège de Ferrette.

Subvention proposée : 10 000 €

Les conventions de partenariat signées pour les projets sous contrat et les propositions de conventions financières pour les projets hors contrat sont jointes en annexes du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du soutien aux projets culturels de territoire, les subventions de fonctionnement aux porteurs de projets et pour les projets détaillés en annexe au présent rapport pour un montant total de 231 000 €, et de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que pour les subventions aux Communautés de Communes Val d'Argent, Thann Cernay, Alsace Bossue, les conventions financières sont signées,
- d'approuver les conventions financières avec les Communautés de Communes de Hanau la Petite Pierre, du Pays de la Zorn, du Sundgau, et avec la Ville de Mulhouse, jointes en annexe au présent rapport, dans l'attente de la convergence des contrats de développement culturel à l'échelle alsacienne, et de m'autoriser à les signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Natures analytiques</i> | <i>Montant</i> |
|------------------|------------------|------------------|----------------|-----------------------------|------------------|
| <i>P260</i> | <i>O001</i> | <i>P260E04</i> | <i>T80</i> | <i>(1235) 65-657358-311</i> | <i>71 000 €</i> |
| <i>P260</i> | <i>O001</i> | <i>P260E04</i> | <i>T80</i> | <i>(1233) 65-657348-311</i> | <i>160 000 €</i> |
| <i>TOTAL</i> | | | | | <i>231 000 €</i> |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.